

s'annonce pas bien du tout. De plus, des auteurs croient que la tension monte tellement à l'égard des Etats-Unis qu'on doit en arriver à se poser sérieusement la question de savoir si les firmes plurinationales américaines ne sont pas un inconvénient plus qu'un actif pour ce pays. C'est ainsi, par exemple, que certains auteurs ont proposé un "moratorium" des investissements directs américains à l'étranger alors que d'autres sont allés jusqu'à proposer un retrait ou un "désinvestissement" graduel des Etats-Unis en particulier en Amérique Latine.

b) du point de vue des pays d'accueil

Il existe entre les firmes plurinationales et les états des zones d'harmonie et des zones de tension sans qu'il soit toujours possible d'en établir le bilan. C'est ce qui explique d'ailleurs l'ambivalence de l'attitude des états à l'égard de la firme plurinationale: les états sont partagés entre l'acceptation de la firme pour les bénéfices qu'elle apporte et son rejet à cause des inconvénients qu'elle comporte. Le résultat est un équilibre précaire comportant des tensions, probablement inévitables d'ailleurs.

1. les bénéfices résultant de la firme plurinationale

A) Croissance économique

La principale zone d'harmonie entre la firme plurinationale et le gouvernement du pays d'accueil se trouve en relation avec la croissance économique. D'abord, la venue de capitaux étrangers contribue à la formation du capital. On soutient généralement qu'il y a insuffisance de capitaux aux niveaux d'investissements souhaités en Europe et au Canada. Même si les études récentes au Canada (rapports Watkins et Gray) ont certes jeté un doute sur la validité de ces affirmations, certaines données font apparaître un taux de formation du capital plus élevé pour les entreprises étrangères au Canada que pour les entreprises canadiennes. De 1946 à 1965, le pourcentage du "finance-